LE PETIT ALPIN

10 Cent. le Numéro. — Journal Politique et Littéraire, Paraissant le Samedi — 10 Cent. le Numéro.

ABONNEMENTS
Basses-Alpes et Départements limitrophes. Un an 5 fr.
— — Six mois 3 —
Autres Départements le port en sus.

Adresser toutes les communications au Directeur,
A SISTERON

2me Année, n° 27. — Samedi 28 Juin 1884

BUREAUX D'ABONNEMENT ET D'ANNONCES
DIGNE : Boulevard Gassendi, 53 : — SISTERON : Rue de l'Horloge, 12

Directeur-Gérant : **Aug. TURIN**

ANNONCES
Commerciales : 35 c. la ligne. — Réclames : 50 c, la ligne
Faits divers 1 fr, la ligne

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus

AVIS

Nous informons les Bas-Alpins habitant Marseille, que le PETIT ALPIN est en vente :

Chez Mme TEULIÈRE, *Kiosque, 23, rue Cannebière, en face la rue Saint-Ferréol ;*

Mme ANDRÉ, *Kiosque, 4, Cours Belsunce, en face la rue Tapis-Vert.*

Le Numéro : 10 Centimes

LA CRISE COMMERCIALE

La crise commerciale et industrielle, paraît atteindre son maximum d'intensité. De toute part on n'entend que plaintes et gémissements de la part des négociants aux abois ; que reproches envers le Gouvernement qui ne fait rien pour arrêter le mal qui nous ruine et nous dévore.

Les causes de cette triste situation sont multiples : elles viennent en grande partie de la concurrence étrangère, nous n'en doutons pas ; l'émigration qui frappe de plus en plus les petites localités en faveur des grands centres y contribue également, mais il est certain que la cause primordiale de la crise déplorable qui nous enserre en empirant chaque jour, vient de loin, et a pour point de départ l'envahissement de la féodalité commerciale et industrielle créée par le monopole des grands magasins.

Sans entrer ici dans le fond de la question et les considérations économiques que soulève depuis longtemps l'agglomération, dans une seule maison, d'un nombre considérable de marchandises de genres divers, nous croyons utile de donner quelques chiffres qui auront leur éloquence ; la statistique parisienne va nous les fournir :

Les deux plus grands magasins de Paris, en fait de nouveautés de toute nature sont situés l'un sur la rive gauche, l'autre dans la région des deux premiers arrondissements. A eux seuls, ils ont fait ces dernières années pour plus de 200 millions d'affaires, affaires qui reposent sur la vente de quelques articles de fond qui ne sont jamais sacrifiés, tandis qu'on amorce le client à grand renfort de publicité et par l'offre séduisante des marchandises de passage, cotées au dessous du prix de revient.

Ces articles, ainsi offerts en holocauste, sont pris dans toutes les branches de l'industrie et du commerce et touchent successivement, par l'avilissement momentané de leur prix, aux intérêts de tout le moyen et petit commerce.

D'après les derniers renseignements officiels, on compte, à Paris, dans les deux premiers arrondissements seulement, 5,158 maisons contenant 58,235 ménages et une population totale de 149,700 habitants. Les 5,158 maisons de ces deux arrondissements se subdivisent en 35,117 locaux consacrés à l'industrie et au commerce, et produisent comme valeur locative y compris les locaux restant affectés à l'habitation, un revenu total de 93,000,525 fr., un joli denier, comme on voit.

Or, il ne s'agit ici que de deux arrondissements de Paris ; si on multiplie ces chiffres par ceux que pourrait fournir la statistique des autres arrondissements et de la province, on verra de quels formidables intérêts il y a lieu de prendre souci et quelle puissance aura la voix de leurs défenseurs parlant au nom de ces intérêts, lorsque les clameurs de plusieurs millions de deshérités leur feront écho.

La concurrence sans trêve ni merci, la concurrence à l'aide des capitaux de spéculation et de l'avilissement du prix des marchandises que les grands magasins font, depuis longtemps, à tout le monde de détaillants et de producteurs, ne s'applique pas à Paris seulement, elle s'est étendue en province où ses ravages sont encore plus grands. Il existe dix groupes d'industries qui alimentent le commerce ; ces dix groupes se subdivisent ensuite et comprennent de nombreuses ramifications d'affaires dont l'importance à Paris, que nous avons pris comme exemple, a été estimée, après enquête, à près de cinq milliards... Ajoutons que les commerçants et petits industriels qui produisent ce chiffre formidable donnent à vivre à une population de près de 1,500,000 individus : commis, journaliers, ouvriers et membres de la famille, formant la grande armée de la concorde et du travail qui ne demande que la paix.

Or la concurrence dont nous parlons plus haut ne peut être considérée par eux que comme un état de guerre, que les pouvoirs publics ont devoir de réglementer par les lois de l'impôt à défaut d'autres.

Mais il faut, aussi, que chaque citoyen en arrive à savoir se protéger lui même contre les abus « *du laisser faire,* » au nom de la liberté que chacun de nous est tenu de respecter chez les autres, s'il veut à son tour avoir le droit d'en jouir, et lorsqu'on est faible, livré à ses propres ressources, il n'y a qu'un moyen de se fortifier, c'est de s'associer et de devenir légion ! c'est de se servir de toutes les armes dont on peut disposer.

Le pétitionnement, les réunions publiques et privées, la propagande par la voie de la presse, par l'envoi de circulaires dans lesquelles il sera établi que la solidarité la plus complète existe entre tous les membres du commerce ; qu'ils ont mêmes intérêts, mêmes besoins, qu'ils ont le devoir de se soutenir mutuellement, de s'assister réciproquement.

Les moyens législatifs qui sont avec l'association les plus acceptables et les plus faciles à mettre en pratique, consisteraient, selon nous, à demander chaque jour la réforme des lois fiscales, l'établissement d'une nouvelle loi frappant proportionnellement chacune des marchandises au *dessus de cinq*, vendues dans les grands magasins.

Cet impôt portant sur le chiffre des affaires, aurait une puissance considérable et nul ne pourrait y résister. La liquidation serait forcée et l'on verrait alors ce qui resterait de cette prospérité apparente, de cette exagération de luxe, de ces dépenses de frais généraux et de publicité qui atteignent les proportions d'un véritable budget d'Etat.

Nous sommes également d'avis, qu'il y aurait lieu de poursuivre la modification des lois économiques actuelles et le remaniement de nos tarifs généraux.

En résumé, le petit commerce qui est aujourd'hui le tiers état, comme il l'était en 1789 quand il fit la grande révolution ; le tiers état, c'est-à-dire l'âme de la France, son intelligence, active, laborieuse, qui a fait de tout temps sa prospérité et sa gloire, et dont on néglige tous les intérêts, a le droit de protester contre une situation qui ne peut durer plus longtemps.

On a fait une révolution violente mais nécessaire pour détruire les privilèges ; nous estimons qu'il y a lieu de créer une agitation pacifique pour détruire ces nouvelles féodalités qui sont également menaçantes pour nos libertés publiques, et qui préparent la ruine de notre pays.

Un gouvernement vraiment démocratique, a le devoir de tenir compte de ces justes revendications, la politique coloniale ne doit pas faire négliger la *politique commerciale,* si l'on peut s'exprimer ainsi ; et si nos ministres et nos représentants, par un inconcevable oubli de ce qu'ils se doivent et de ce qu'ils nous doivent, ne se faisaient les protecteurs d'aussi nombreux et d'aussi légitimes intérêts, nous les rappelerions aux traditions que leurs ont léguées leurs illustres devanciers, les Conventionnels et les Constituants.

Aug. Turin.

Violation du Traité de Tien-Tsin

Paris, 26 juin, soir.

Au cours de la séance tenue ce matin par le Cabinet, le Ministre de la Marine a communiqué à ses collègues, une dépêche du général Millot, datée d'Hanoï et dont voici le texte :

« Au mépris des traités, la colonne qui allait prendre la garnison de Lang-Son, a été attaquée dans un défilé par 4,000 réguliers chinois. La colonne composée de 700 hommes dont 300 auxiliaires tonkinois a conservé toutes ses positions et forcé l'ennemi à se retirer. J'envoie le général Négrier avec 2 bataillons et 2 batteries. Nos pertes s'élèvent à 7 tués et 42 blessés, dont 2 officiers. »

Le Conseil s'est montré fort préoccupé de ces nouvelles, le président du Conseil a envoyé immédiatement des instructions à M. Patenotre, notre ministre à Pékin et à l'amiral Courbet, les invitant à demander une réparation à la Chine, l'amiral Courbet qui se trouve dans la baie d'Along, prendra le commandement des deux divisions navales et il se concertera avec M. Patenotre, qui est en route pour Tien-Tsin, en vue d'arrêter les mesures à prendre pour obtenir les satisfactions et réparations qui seront jugées convenables.

Tout commencement de rapatriement de troupes françaises a été suspendu ; il n'y a que le bataillon de fusiliers marins qui ait quitté le Tonkin à bord du *Vin-Long* pour se rendre, comme on le sait, à Madagascar, à l'exception de ces 600 hommes le corps expéditionnaire du Tonkin est au complet et le général Millot dispose de forces suffisantes pour faire face à toutes les nécessités.

A l'ambassade de Chine, le colonel Tching-Ki-Tong, chargé d'affaires, a reçu la nouvelle du combat de Lang-Son par la dépêche de l'Agence Havas. Il a télégraphié de suite en Chine pour avoir des renseignements précis. Connaissant mieux que tout autre les intentions de son gouvernement, il estime que les forces que la colonne française a rencontrées en avant de Lang-Son sont composées, en grande partie, de déserteurs chinois et d'irréguliers ayant appartenu aux bandes de Lhu-Ving-Phuoc, qui n'osent pas retourner sur le territoire chinois et qui tâchent de conserver le terrain qu'elles occupent. Toutefois, il sera cependant difficile à la cour de Pékin d'échapper à notre juste ressentiment.

Ce n'est pas notre faute, c'est la sienne, évidemment, si elle ne peut pas faire respecter ses propres engagements. Aussi, est-on convaincu que, cette fois, le gouvernement français va réclamer une réparation en territoire ou en argent que nous n'avons pas voulu demander après la première lutte. On annonce déja que l'escadre va appuyer ces réclamations par une démonstration devant Canton.

LA DÉPOPULATION DE LA FRANCE

Le ministère de l'agriculture met la dernière main à un travail de statistique auquel on ne s'était pas encore livré jusqu'ici, du moins dans notre pays. Il s'agit de faire sur toutes les années écoulées du XIXe siècle, une récapitulation du nombre des naissances comparé à celui des décès. On saura ainsi — ce que les recensements quinquennaux ne peuvent donner — si la race française proprement dite a augmenté ou diminué en nombre depuis le commencement de ce siècle, et si la différence entre le chiffre des naissances et celui des décès tend à diminuer ou à s'accroître.

Les chiffres déjà connus, bien qu'ils ne soient pas encore bien absolument définitifs, sont d'une nature très inquiétante. Ils établissent que, si la population actuelle de la France est plus forte d'environ 8 millions d'âmes que ne l'était le territoire correspondant en 1800, cela tient presque uniquement à des immigrations d'étrangers.

Le nombre des naissances ne dépasse celui des décès que dans des proportions infimes, et plus on va en avant, plus ce maigre excédant des naissances diminue. L'accroissement annuel dû à cette cause n'a été, en moyenne, dans les 82 dernières années, que de 38 pour 10,000 habitants, et encore est-il tombé à 26 pendant la dernière période décennale.

A ce compte, il ne faudrait pas moins de 271 ans pour le doublement de notre population, tandis que la plupart des autres pays de l'Europe, notamment l'Allemagne, voient leur population doublée dans des périodes cinq ou six fois moins longues.

En 1882, où la population était en chiffres ronds de 37 millions et demi, le nombre de naissances a été le même qu'en 1805 où le pays comptait 8 millions d'habitants de moins.

C'est surtout dans les départements où la dévotion est répandue que le nombre des naissances tend à se laisser dépasser par celui des décès. La présence d'un grand nombre de religieux et religieuses voués au célibat en est

© VILLE DE SISTERON

probablement la cause. On sait qu'à Nantes, par exemple, le nombre des décès dépasse constamment celui des naissances. Ainsi, dans le tableau publié il y a quelques jours, on voit que, dans le seul mois de décembre, l'excédent des décès sur les naissances a été dans cette ville de 40, ce qui donnerait, si cette proportion devait se maintenir, un millier en deux ans.

Voilà des chiffres qui sont de nature à faire réfléchir.

Qu'on y prenne garde! La France est moins menacée par les armées des puissances rivales que par ce fait que leur population augmente dans des proportions énormes alors que la nôtre reste stationnaire. Si l'on ne parvient pas à réagir contre la tendance qui va s'accentuant chaque jour à restreindre les naissances, la France, qui fut si longtemps la nation la plus influente d'Europe, verra décliner peu à peu son rang dans le monde, comme cela est arrivé à l'Espagne, désolée par le même fléau.

Quelques mesures politiques pourraient atténuer le mal, mais elles sont trop radicales pour que nous osions espérer les voir adopter.

ÉPHÉMÉRIDES RÉPUBLICAINES

28 juin 1838. — Couronnement de la reine Victoria d'Angleterre.

28 juin 1800. — Combat d'Oberhausen; mort de la Tour d'Auvergne, surnommé le premier Grenadier de France.

28 juin 1669. — Etablissement de l'opéra en France par l'abbé Perrin, protégé de Mazarin.

28 juin 1712. — Naissance de J.-J. Rousseau à Genève. Rousseau, né d'une famille française émigrée dès le XVIme siècle, fut l'un des hommes qui déterminèrent le principal mouvement des esprits au XVIIIme siècle. Pendant 8 années il ne quitta point Mme de Warens à qui il avait inspiré une vive passion et qui lui fit abjurer le protestantisme. Plus tard, en 1748, il fit la connaissance d'une servante d'auberge, Thérèze Levasseur, qu'il épousa ensuite. Au point de vue philosophique on doit citer en première ligne son *Emile* et son *Contrat social*. Il cultivait en même temps la musique avec un certain succès, on lui doit le *Devin du village*, dont il a fait aussi les paroles et qui n'a pas disparu du répertoire. En religion, Rousseau n'est que déïste, sa morale est fondée seulement sur la conscience.

LES INTÉRÊTS ALLEMANDS

dans la question du passage des Alpes

Le *Journal de la Société des Ingénieurs et des Architectes de Hanovre* publie, dans son numéro 4 de 1884, un exposé complet des projets du Simplon et du Mont-Blanc dû à la plume de M. le professeur Dolezalek. Cet exposé rend hommage aux soins et à l'exactitude avec lesquels ont été établis les plans et devis du projet élaboré sous la direction de M. l'ingénieur en chef Meyer.

Après s'être livré à une discussion comparative du projet du Simplon et de celui du Mont-Blanc, l'auteur arrive à la conclusion suivante :

« Au point de vue des intérêts français et au point de vue de la concurrence avec le Gothard, le Simplon présente une supériorité incontestable, puisqu'il débouche en Italie dans la même zone que le Gothard, tandis que le Mont-Blanc est trop éloigné de ce dernier passage et n'ôtera du trafic qu'au Mont-Cenis.

« En revanche, s'il s'agit des intérêts du Gothard et de ceux du commerce allemand, il serait vivement à désirer que la France se prononçât pour le Mont-Blanc, qui est beaucoup moins en état de leur faire concurrence. »

Cette situation montre combien il est ridicule de se présenter, comme l'ont essayé certains écrivains français, le Simplon comme une ligne allemande suggérée par M. de Bismarck et de lui faire un reproche d'être trop rapproché du Gothard. C'est précisément parce que le Simplon est rapproché du Gotard et que, comme le Gothard il débouche sur Milan, qu'il est seul capable de ramener à la France le trafic qu'elle est en train de perdre.

C'est ce que faisait remarquer il y a quelque temps déjà un des journaux les plus considérables de l'Allemagne, la *Nouvelle Gazette d'Augsbourg*, dans des termes qui méritent d'être rappelés :

« L'exécution du Simplon pourrait aisément enlever au Gothard une forte partie du transit que l'on avait cru assuré à cette ligne lors de sa constrution. Envisagé à ce point de vue, l'établissement de cette nouvelle voie alpestre ne peut être considéré par un patriote allemand comme un événement heureux, mais nous ne saurions faire un grief à nos voisins de l'Ouest de chercher, comme nous l'avions fait nous-mêmes, à surmonter les obstacles naturels qui entravent leur action. Un grand peuple comme le peuple allemand, doit pouvoir soutenir la lutte engagée dans l'arène pacifique où le commerce fait descendre les peuples. Nous devons voir en première ligne dans la grande œuvre projetée, un nouveau triomphe de l'esprit humain sur la terre ; nous la considérerons qu'en seconde ligne comme une victoire possible de la France sur l'Allemagne. »

D'APRÈS NATURE

Ils rentraient aux logis, tous deux,
L'homme et le chien, quand, l'homme lorgne,
Tout à coup, un cabaret borgne ;
Un assommoir, un trou hideux ;

Les vitres pleuraient les buées,
D'une atmosphère qui puait,
Et lourdement se transmuait
Au plafond, en chaudes nuées.

Des hommes, le coude appuyé
Aux tables graiseuses du bouge,
Buvaient des litres de vin rouge,
Dans leur verre mal essuyé.

Ce vin filtré par les moustaches,
Laissait un sédiment visqueux,
Sur chaque poil souillé, muqueux,
Où se coagulaient des taches.

Entrés dans l'immonde vapeur
De ce bouge, le chien et l'homme
Cherchèrent une place. — Comme
Tout cà beuglait, le chien eut peur !

L'homme cria : — Du vin ! mastroque !
Apporte-moi du vin d'abord ! »
Et de campêche, un rouge bord.
S'engouffra dans son gosier rauque.

Mais voyant son chien, il songea
Qu'il avait soif : « Pour Tristapatte,
De l'eau ! » dit-il. — Dans une jatte
Le vieux chien but... et s'allongea.

Puis l'homme ayant vidé son litre.
S'en fit apporter un second
En disant à son chien : — « Bois donc !
Ou ton eau va croupir, bélitre ! »

Le chien avec des yeux surpris
Le regardait et semblait dire
— « Ce que j'ai bu doit me suffire !... »
Et le maître était déjà gris.

. . . . . .

O penseurs qui dites et crûtes
Qu'au-dessus de l'homme il n'est rien.
Voici ce que pensait le chien :
— L'homme est plus brute que les brutes ! »

MARIGNAN D'AUBORD.

AGRICULTURE

LE HANNETON

Le hanneton est, en France, un des plus redoutables fléaux.

Ses ravages s'étendent à toute culture, à travers champs, jardins et forêts.

A l'état parfait, il mange des feuilles, à l'état de larves, il mange les racines.

Il vit en tout trois ans.

Le hanneton paraît dès le mois d'avril, si le printemps est doux ; il pullule tout le mois de mai et jusqu'à la mi-juin. L'insecte ailé vit six semaines environ.

A la fin de mai, la femelle pond des œufs — dont le nombre varie de 30 à 50 — jaunâtres et gros comme les chènevis.

En juillet éclosent les larves (vers blancs, turcs, mans), qui vivent près trois années pour croître et manger.

La première année elles changent d'habits, c'est-à-dire de peau, se tiennent en famille et passent l'hiver sans remuer, — dans la terre, — pour se garantir du froid et de l'eau; mais au printemps suivant, elles se dispersent et creusent alors les galeries souterraines en dévorant toutes racines; fraisiers, salades, haricots, choux, pommes de terre, chanvre, céréales sont leurs mets de prédilection.

Parmi les faits curieux que la *France Agricole* cite à la charge du hanneton, figurent les trois que voici :

En 1804, d'immenses colonnes poussées par le vent vinrent s'abattre dans le lac de Zurich, et l'atmosphère fut empesté des exhalaisons de leurs cadavres.

Le 18 mai 1832, en France, une diligence fut assaillie par des nuées de hannetons, sur la route de Gournay à Gisors, et forcée de rebrousser chemin.

Enfin, rappelons qu'en mai 1841 des légions de hannetons, après avoir interrompu la circulation dans les rue de Mâcon et sur le pont de la Saône, s'abattirent sur les vignobles du Maconnais.

Un propriétaire de la Seine-Inférieure assure avoir perdu pendant une seule année, par le fait des hannetons, 18.000 francs sur une exploitation agricole de cent hectares.

Si la proportion était gardée dans le reste de la France, le hanneton serait, dit M. Jacques Rolland, le digne compétiteur du phylloxéra.

ECHOS

La scène se passe dans le cabinet de X..., plus banquiste que banquier, directeur de la *Compagnie forestière du Sahara*.

Un garçon de bureau entre dans le cabinet du directeur.

— Monsieur, dit-il à X..., je viens vous demander un timbre pour affranchir cette lettre...

— Mon ami, répond celui-ci après s'être assuré qu'il n'a plus le sou en caisse, attendez un jour ; j'émettrai demain deux mille actions, c'est bien le diable si je n'en trouve pas quinze centimes...

— Mais, monsieur, est-ce bien honnête de... ?

— Sachez que je suis incapable d'une mauvaise action.

Le garçon de bureau ajoute *en lui-même* : c'est bien assez d'en émettre.

FEUILLETON DU *PETIT ALPIN*

COMMENT ON RAMONE UNE CHEMINÉE

A COUPS DE CORDE

C'est un rude homme allez! don José-Maria Guanajaz... et qui connaît le nègre comme personne.

Il est si petit qu'on l'appelle souvent senor Zum-Zum... comme l'oiseau mouche. Il est sec à prendre feu au soleil de midi ; aussi ne s'y expose t-il pas. Don José-Maria Guanajaz a la hardiesse du jaguar tempérée par la prudence du serpent.

Un jour que nous étions sortis ensemble, il dut retourner sur ses pas. Il avait oublié quelque chose au logis. Quoi !... je n'en sais plus rien, Cela n'a d'ailleurs pour mon récit aucune importance.

La porte, quoique ouverte résista, lorsqu'il voulut la pousser Un corps quelconque pesait sur elle. Guanajaz fit le tour, traversa le jardin, enjamba une fenêtre et vit son nègre cuisinier en faction au bout d'une corde, les pieds loin du sol, la langue au soleil, accroché à un des battants de la porte.

Couper la corde pouvait avoir des inconvénients, ne la point couper pouvait en avoir davantage.

N'allons pas trop vite, se dit notre homme. Il est toujours plus sain de réfléchir.

Si je touche à ce filin j'aurai affaire à la justice. Si mon nègre est mort, on m'accusera de l'avoir assassiné, histoire de m'alléger les poches. Oui, mais... si ma brute respire encore, en ne lui portant pas secours, je perds douze cents piastres de gaieté de cœur.

C'est mon capital qui agonise là entre ciel et terre.

Guanajaz venait de quitter le pendu, certains indices permettaient de croire le déserteur plus loin encore du paradis que de ce monde.. Le maître coupa la corde. Le corps tomba. Quelques corps de botte providentiels ressuscitèrent le défunt qui toussa, bâilla, ouvrit les yeux et tout étourdi encore demanda à boire.

« A boire! je te donnerai à boire, moi, attends! Qu'est-ce que tu faisais au bout de la corde ?

— Je mourrais, maître.

— M'en avais-tu demandé la permission ?

— Non, maître.

— T'ai-je payé, oui ou non ?

— Vous devez m'avoir payé puisque vous me battez.

— Alors si je t'ai payé tu es à moi et pas à toi.

— Oui, maître.

— Pourquoi voulais tu mourir?

— C'est parce que la cheminée fume.

— Eh bien ?

— J'ai demandé au mazoral de la faire réparer, il dit que c'est des bêtises. Alors j'aime mieux en finir que de continuer à cuisiner comme ça.

— Ce n'est pas pour autre chose ?

— Non, maître.

— Bien sûr ?

— Bien sûr.

— Alors prends ces deux pecettas et va acheter une corde... une corde de quatre varas et choisis-la bien solide.

— C'est que je...

— Veux-tu bien te lever.. plus vite... plus vite que ça. Va faire ce que je te dis.

Le nègre se leva et, clopin-clopant, tout essoufflué, s'en fut chez le marchand. Au bout de trois minutes il rapporta la corde.

— Prends cette échelle, dit Guanajaz, dont le regard ne disait rien de bon. Attache la corde au clou qui est au dessus de la porte. Veux-tu bien ne pas trembler comme cela !

— Je ne peux pas faire autrement, maître.

— Dans cinq minutes, tu ne trembleras plus. Fais un nœud coulant... Bon! Maintenant pends-toi devant moi.

Le nègre plus mort que vif, sauta du haut de l'échelle aux pieds de son maître. Celui-ci fit un bond de côté convaincu que son esclave allait le cravater de chanvre. Guanajaz flattait son esclave lorsqu'il lui attribuait cette belle pensée.

— Me pendre!... encore!... mais je ne veux plus mourir, maître, s'écria le pauvre diable.

— Je ne veux plus!... » je crois, le diable m'emporte! que tu as une volonté! Je vais te faire passer cette mauvaise habitude.

Si tu ne te pends pas là devant moi je vais te faire administrer cinquante coups de fouet.

— Au nom de la Vierge-mère, maître.. maître, ne me faites pas mourir.

— Veux-tu bien faire un nœud coulant tout de suite au bout de cette corde ?

— Il valait mieux ne pas couper l'autre. Ce serait fait maintenant.

— Crois-tu, voleur, que j'aurais abîmé un aussi beau brin de filin, et t'aurais empêché de crever, si je n'avais pas eu à te rosser d'abord ? Il fallait me demander la permission, parce que tu m'appartiens. Je veux bien te faire cadeau de ta carcasse, mais je n'aime pas qu'on me vole.

— Gardez mon corps... je vous en prie.

— Alors tu veux recevoir cinquante coups de fouet ?

— Dame!... s'il le faut... absolument.

— Demande moi ça bien gentiment.

— Mon bon maître, voudriez-vous, s'il vous plaît, me permettre de recevoir cinquante coups de fouet ?

Guanajaz fit entrer un nègre qui traversait la cour.

« Prends cette corde, lui dit-il en désignant le nœud coulant qui était resté sur le sol et administre cinquante coups à ce drôle qui ne veut plus se pendre.

Au troisième coup, Guanajaz renvoya le pauvre diable à son fourneau, quand le nègre fut dehors, il le rappela.

— J'oublais le plus important! Ecoute, si la cheminée fume, tu recevras ce soir les quarante-sept coups dont je t'ai fait grâce.

La cheminée ne fume plus.

QUATRELLES

© VILLE DE SISTERON

On dine dans le jardin d'un restaurant ; tout à coup des gouttes de pluie viennent à tomber :

— Garçon ! s'écrie l'un des dîneurs en riant et en montrant le ciel du doigt, faites donc fermer le robinet !

Et le garçon, ahuri, de répondre :

— Ça ne me regarde pas, ce n'est pas moi qui vous sers !

***

Calino en domestique :

— Eh bien, Calino, lui demande son maître, avez-vous porté ma lettre à M. X... ?

— Oui, monsieur ; mais je crois qu'il ne pourra pas la lire.

— Pourquoi cela ?

— Parce qu'il est aveugle. Pendant que j'étais devant lui, dans son salon, il m'a demandé deux fois où j'avais mon chapeau ; or, je l'avais tout le temps sur ma tête.

LE CHOLÉRA A MARSEILLE

Le *Petit Provençal*, dans son numéro du 27 courant, annonce qu'un cas de choléra a été constaté dans la journée à Marseille, à bord d'une barque affectée au transport du sable, arrivée depuis quelques jours de Cannes et qui sans doute avait touché à Toulon dans l'intervalle.

Un jeune mousse du bord, âgé de 16 ans à peine, fut pris de malaise, son état empirant le capitaine fit appeler un docteur qui reconnut aussitôt qu'il était en présence d'un choléra; transporté à l'établissement du Pharo, où il reçut les soins du docteur Courreau, interne de service ; le malheureux fut dans la nuit pris de sueur froide et demanda les secours de la religion, aussitôt par les soins des gardes, on est allé quérir le vicaire de la paroisse voisine, qui à une heure du matin, s'est rendu au Pharo. A ce moment le malade était dans une agitation extrême et on conservait peu d'espoir de le sauver.

L'administration locale a pris toutes les mesures nécessaires afin que dans le cas où la maladie se propagerait, elle ne soit pas prise au dépourvu.

Chronique Départementale

AVIS. — Par décision spéciale, délibérée en conseil des ministres, le 27 mai 1884, conformément au paragraphe 3 de l'article 14 de la loi du 29 juillet 1881, la circulation en France du journal allemand *Freiheit*, publié à New-York, est interdite.

MM. les commissaires de police sont priés de donner avis de cette décision aux libraires et aux colporteurs de ce département qui ont fait la déclaration prescrite par la loi.

Digne, le 4 juin 1884.

Le Préfet des Basses-Alpes,
E. HUET.

***

AVIS. — M. le Ministre de la guerre vient de décider que cette année, comme les années précédentes, des travailleurs militaires seront mis à la disposition des cultivateurs pour les travaux des récoltes.

A cet effet, des permissions de vingt à trente jours pourront être accordées aux militaires de toutes armes qui en feront la demande dans les conditions déterminées par les instructions antérieures.

***

M. le Préfet a arrêté de la manière suivante, l'itinéraire que suivra M. l'archiviste départemental pour l'inspection des archives communales et hospitalières.

MOIS D'AOUT

Canton des Mées. — Communes du Castellet, Chénérilles, Malijai, Les Mées, Mirabeau, Oraison, Puimichel, hospice des Mées.

Canton de Mezel. — Communes de Bras d'Asse, Espinouse, Saint-Julien-d'Asse.

MOIS DE SEPTEMBRE

Canton de Digne. — Ainac, Barras, Lambert, Mallemoisson, Marcoux, La Pérusse, La Robine.

Canton de la Javie. — Archail, Draix, Tanaron.

Canton de Sisteron. — Sisteron, Mison.

MOIS D'OCTOBRE

Canton d'Entrevaux. — Aurent, Castellet-St-Cassien, Castellet-les-Sausses, Entrevaux, Montblanc, La Rochette, Saint-Pierre, Sausses, Villevieille, hospice d'Entrevaux.

Des avis ultérieurs seront adressés à MM. les Maires pour leur faire connaître le jour de l'arrivée de M. l'archiviste et l'heure de la visite des archives.

***

M. Testanière, instituteur-adjoint à Roquevaire (Bouches-du-Rhône), est nommé maître primaire au collège de Sisteron en remplacement de M. Paulet, appelé à d'autres fonctions.

***

La Commission chargée d'examiner les aspirantes au certificat d'aptitude à la direction des écoles maternelles s'est réunie lundi 16 juin à la préfecture.

Sur 9 candidats 5 ont été définitivement reçus. Ce sont :

Mlle Anne Genty, élève du cours secondaire de Digne.

Mlle Nury Pauline-Joséphine, élève du cours secondaire de Digne.

Mlle Pécoul Justine-Clotilde, élève du cours secondaire de Digne.

Mlle Trabuc, Hélène-Sophie, élève du cours secondaire de Digne.

Mlle Lèbre Julie, religieuse du couvent de la Sainte-Enfance de Digne.

***

Dans sa séance du 16 juin et conformément aux conclusions du Commissaire du gouvernement, le Conseil de Préfecture des Basses-Alpes, a rejetté les protestations déposées au greffe contre les opérations électorales des communes de Pontis, Moriez, Sigoyers, Angles, Villeneuve, Sisteron (élection du Maire, Simiane (élection du Maire), Le Caire (élection de l'adjoint), Venterol (élection de l'adjoint). Il a invalidé celles de Majastres, du Brusquet (partiellement), de Seyne (section de Maure) et de la Palud (élection du Maire).

DIGNE

Lundi a été tenue la foire de la Saint-Jean, qui, favorisée par un temps convenable, avait attiré une affluence de monde assez grande. Beaucoup de curieux, comme toujours, pourtant le nombre des transactions a été relativement assez élevé, étant donné le peu d'importance de cette foire qui n'a jamais été en somme qu'un gros marché. Un grand nombre de barraques, retour de Gap, encombraient le *Pré-de-Foire*. Nous avons remarqué là six cabinets de somnambule à la porte desquels, hélas ! faisaient queue bon nombre de cultivateurs. Le *great attraction* était la femme zouloue, bien grimée, ma foi, et tatouée à merveille. Le barnum de cette malheureuse assurait avec le plus grand sang-froid que c'était celle-là même dont la zagaie avait déterminé la mort du prince impérial. Le soir, la femme zouloue, après un lavage consciencieux, était juchée sur le siège de sa voiture et quittait Digne pour Barême où avait lieu le lendemain une fête locale.

Puis, à la nuit, Digne, qui commençait à reprendre sa physionomie de ville calme et monotone, a entendu les échos de son boulevard violemment frappés par les détonations des fusées de la Saint-Jean. Ceux qui aiment l'odeur de la poudre et les nuages de fumée ont été servis à souhait jusqu'à minuit. Ça été un feu roulant, très souvent interrompu, il faut bien le dire. Tout lasse, tout passe, il nous semble que cet usage disparaît d'année en année. Quelles que soient d'ailleurs les réserves que l'on ait à faire sur cette façon un peu vaine de brûler son argent et sur les dangers qu'offre la traversée du boulevard en un tel jour, il faut bien reconnaître que l'on aurait mauvaise grâce à critiquer cet enthousiasme populaire pour les serpenteaux dont on peut dire « A ben pèta. »

ÉTAT-CIVIL du 19 au 26 Juin

Naissances. — Nèble Augustin-Firmin-Silvère.

Maurel Marguerite-Antoinette.

Décès. — Meeus, sexe masculin, présenté sans vie ; à l'usine à gaz.

Picon Marie, veuve Corriol, 62 ans, cours des Arrêts.

Reymond Espasie, veuve Monjoro, 70 ans, rue des Fontainiers.

Mariages. — M. Sédailhan Emile, employé au chemin de fer et Mlle Nevière Adèle-Rosa, sans profession.

Publications de Mariages. — M. Hamon Ange-Marie-Jean-Baptiste, employé à Marseille et Mlle Mathevon Antoinette, sans profession.

SISTERON

Nous remercions vivement nos confrères le *Républicain des Alpes* et le *Radical des Alpes* de leur bienveillant souhait de bien venue.

***

Dimanche dernier a eu lieu la procession du Sacré-Cœur ; ces exhibitions perdent chaque année de leur caractère primitif, elles sont de plus en plus maigres et le temps n'est pas loin où il ne sera même plus nécessaire de mettre sur le tapis la question de l'interdiction. Ce n'est qu'à grand peine que l'on parvient à recruter les quatre fervents qui tiennent les cordons du dais et qui représentent seuls l'élément masculin de cette promenade annuelle du bon Dieu.

***

Les concerts d'été donnés par notre Société musicale ont un plein succès ; malgré une température peu agréable, une foule énorme se pressait dimanche soir sur le Cours pour entendre nos amateurs. Des applaudissements fréquents et nourris leur ont prouvé que la population leur savait gré de leurs efforts.

***

Des malfaiteurs inconnus jusqu'ici ont pénétré dans la chapelle de Saint-Domnin, située au quartier de ce nom et ne trouvant rien à emporter, se sont livrés à divers dégâts matériels.

***

Enfin, les chaleurs sont arrivées et déjà cette température promise par les fabricants d'almanachs, fait éclore de toute part les projets les plus divers et les racontars les plus invraisemblables.

On dit, en effet, que le Conseil municipal, à l'occasion du 14 juillet, prépare une grande cavalcade historique. Le sujet choisi est la rentrée de François Ier à Sisteron, à son retour du Milanais, les rôles sont distribués, celui de François Ier est échu à Roa... à cause de la barbe.

***

On dit que les horizontales qui sont venues s'abriter dans notre ville hospitalière vont faire construire, à leurs frais, le fameux kiosque dont on parle toujours et qu'on ne voit jamais.

***

On dit, et ceci nous a été introduit dans la trompe d'Eustache par une personne digne de foi et des mieux informées, qu'à force de monter à la tribune, notre député a usé sa dernière paire de souliers. Une souscription est ouverte parmi ses électeurs pour lui en offrir une paire de blindés.

***

On dit que, devant les bruits de choléra qui circulent, les odeurs répandues par les nombreuses ruelles qui illustrent Sisteron, ont décidé de faire relâche.

***

On dit que les honorables députés des Basses-Alpes continuant d'être battus en brèche par les feuilles locales, ont fait appel à tous les maçons du département.

***

On dit que si *Linot* n'est pas condamné à mort par la Cour d'assises des Basses-Alpes, pour son article sur M. Bontoux, celui-ci se l'attachera... en qualité de secrétaire particulier.

***

On dit que l'adjoint chargé des mariages, sent son cœur s'amollir, chaque fois qu'il rive la chaine à deux infortunés.

ÉTAT-CIVIL du 19 au 25 Juin

Naissances.— Roche Raoul-Victor-Emile.
Silvestre Jeanne.

Décès. — Andrieu Jeanne-Victorine, 46 ans.

Donnet Baptistin, 4 ans.

Latil Magdeleine-Virginie, 38 ans.

MARCHÉ DE DIGNE du 23 Juin

26	charges	blé	à 30 fr.	la charge.
7	»	avoine ..	à 14 fr.	—
2	»	seigle ...	à 23 fr.	—
1	»	orge.....	à 20 fr	—

500 kil. Pommes de terre à 8 fr. les 100 k.
Foin, 8 fr. les 100 kil.
Veau, 1 fr 60 le kilog.
Bœuf, 1 fr. le kilog.
Vin, 43 fr. l'hectolitre.

Barrême. — Nous recevons de cette localité et de notre correspondant spécial, un compte-rendu très long et très détaillé sur la fête de la Saint-Jean. Nous regrettons que l'abondance des matières ne nous permette pas de l'insérer in-extenso.

Nous dirons seulement que les vieilles coutumes ne se perdent pas dans cette paisible commune et que la veille la Municipalité en tête de la procession est venue allumer le feu traditionnel. De nombreux serpentaux et feux d'artifice sillonnaient l'air de leurs gerbes étincelantes Malheureusement la pluie est venue arrêter court les autres divertissements et empêcher la foire qui se tenait ce jour là.

On s'est dédommagé le lendemain et nous pouvons affirmer que jamais cette fête n'avait été célébrée avac autant d'entrain et autant d'éclat.

La milice qui se recrute à cette occasion, avait ma foi, fort bon air, zouaves, turcs, sapeurs, spahis, cavaliers et fantassins, portaient cranement leurs costumes d'emprunt et escortaient de la meilleure foi du monde Saint-Jean et Saint-Benoit, deux malheureux saints en bois qui ne prennent l'air qu'une fois l'an.

Signalons encore, Messieurs les tapins, une superbe cantinière et la tournure martiale de M. le Commandant. En somme, bonne journée et dont chacun a gardé le meilleur souvenir.

DERNIÈRE HEURE

Paris, 27 juin.

Vous savez que des interpellations devaient être développées sur la politique ultérieure du Gouvernement. Leur dépôt est ajourné. leurs auteurs ayant appris que le ministère se proposait d'invoquer la nécessité d'en finir avec la révision dans les deux Chambres et de voter quelques lois urgentes pour demander l'ajournement à un mois du débat sur ces interpellations. La majorité ne cache pas, du reste, son intention de voter cet ajournement, s'il est demandé par le ministère.

M. Camille Barrère est parti ce soir pour Londres. Il ne doit pas prendre une part directe aux travaux de la Conférence égyptienne, mais il emporte avec lui un dossier complet qui pourra servir à M. Waddington lorsqu'il s'agira de discuter les intérêts de nos nationaux en Egypte.

— Un télégramme de Madrid annonce que plusieurs cas de choléra ont éclaté à Barcelonne, mais cette information n'a pas encore pu être vérifiée.

BATAILLE DE FEMMES

Le boulevard Gassendi était samedi dernier mis en émoi par une discussion des plus animées entre deux ménagères. L'une prétendait qu'elle avait eu à bon marché les provisions qu'elle venait d'acheter et dont elle avait bourré son panier. L'autre, avec cette obstination qui caractérise la plus belle moitié du genre humain, lui prouva péremptoirement et non sans raison qu'elle avait eu à bien meilleur compte tout ce que contenait sa corbeille, et elle se mit à en faire le détail. Or, allez dire à une ménagère qu'elle a payé 1 franc ce qu'elle eût pu avoir d'aussi bonne qualité à 0 75 cent. Bref de gros mots en gros mots, elles en seraient toutes les deux venues au crêpage de chignons sans l'intervention de quelques promeneurs obligeants. Où donc Mme E... avait-elle acheté les marchandises qui rendaient jalouse Mme A... ? Est-il besoin de le dire? Chacun a vu qu'il s'agissait de la **GRANDE ÉPICERIE MARSEILLAISE** de M. Thomé Ferrand, *Boulevard Gassendi, 39*, Digne, où vous trouverez tous les produits imaginables, d'une qualité toujours supérieure. **Cafés** de toutes provenances, **Sucres, Sels**, tout vous sera livré à des prix fabuleux de **bon marché**. On ne peut en effet se faire une idée des sacrifices que M. Ferrand s'impose pour satisfaire sa clientèle chaque jour croissante. C'est ainsi qu'il fait généreusement un rabais de 1 °/, aux clients qui prennent 5 francs de marchandises. Allez chez lui ! Vous serez servis à souhait, toujours selon vos goûts, même les plus difficiles. **Vins** de toutes sortes et des meilleures marques, **Liqueurs extra-fines, Huiles surfines, Conserves Alimentaires, Fromages, Denrées Coniales**, rien ne manque dans le splendide magasin de M. FERRAND, où l'on N'ATTEND PAS, où l'affabilité de nombreux employés tous dévoués aux clients, contribue pour une large part à faire de l'**ÉPICERIE MARSEILLAISE**, *39, Boulevard Gassendi*, Digne, la seule maison sérieuse de ce genre vendant **beaucoup, bon, bon marché.**

Le Directeur-Gérant : Auguste TURIN.

Impr. spéciale du *Petit Alpin*, rue de la Paix, 1[illegible].

© VILLE DE SISTERON

HOTEL VASSAIL
géré par C. POITE
Rué Saunerie, SISTERON

TABLE D'HOTE
Déjeuners 2 fr. 50 c. — Diners 3 fr.

SALONS PARTICULIERS
POUR NOCES ET REPAS DE CORPS

CHAMBRES TRÈS CONFORTABLES

DINERS SUR COMMANDE

Cet hôtel, le plus anciennement connu, se recommande à Messieurs les Voyageurs et aux Familles.

OMNIBUS A TOUS LES TRAINS

Parfumerie Hygiénique et Médicale

EAU DE TOILETTE, EAU DE QUININE, EAU DE BOTOT

SAVONS ADOUCISSANTS

DÉPOT SPÉCIAL:
MAISON TURIN FILS
SISTERON

On ne Cire plus
LES APPARTEMENTS
VERNIS MARSEILLAIS
Pour le Sol *des Appartements*

DÉPOT
Chez les Principaux Droguistes des Basses-Alpes

NOTA.— Demander la vraie marque représentée par un SOL *naturel en clef de sol.*

VENTE EN GROS
TURIN FILS, Droguiste
SISTERON

GRAND BAZAR UNIVERSEL
ROUX ETIENNE PROPRIÉTAIRE
Boulevard Gassendi — DIGNE — et rue Saint-Charles

Fête Nationale du 14 Juillet

Dans le but de dégrever la marchandise des frais énormes occasionnés par l'impression des circulaires illustrées, le propriétaire du *Grand Bazar Universel* informe MM. les Maires et toutes les personnes que la fête intéresse, qu'il n'y aura pas cette année de circulaire individuelle ; de cette façon les articles de la Maison ROUX seront vendus à des prix défiant toute concurrence.

On trouvera au *Grand Bazar* un assortiment aussi complet que varié de *Lanternes Vénitiennes, Drapeaux, Ecussons, Verres de couleurs, Bougies, Veilleuses, Torches, Ballons, Montgolfières, Pièces d'Artifices, etc., etc.*

Tous les emballages sont FRANCO.

Ne pouvant énumérer tous les articles qui sont en magasin, nous donnons un simple aperçu de quelques prix :

LANTERNES VÉNITIENNES, diamètre 13, hauteur 21, sur plateau bois, douille et fils, 6 fr. 95 le cent.
BOUGIES de 16 au paquet, 1 fr. 15 ; *PIÈCES D'ARTIFICES* depuis 0 fr. 75.

Enfin tous les articles seront vendus dans les mêmes proportions de bon marché.

AU GRAND BAZAR UNIVERSEL

B. TURIN
COIFFEUR
Boulevard Gassendi, en face le grand Hôtel Remusat

Parfumeries de Grasse, Lyon, Paris, etc.

ATELIER DE POSTICHES

GANTS et CRAVATES Haute Nouveauté

Prix Modérés

Demandez
L'EAU-DE-VIE
PIERREFEU
Dépurative et Stomachique
SEULE MAISON DE VENTE
HONORÉ ANDRÉ
Rue Hoche, 28, Marseille

ENTREPOT
DU SYNDICAT DE L'ÉPICERIE
15, Cours Lieutaud, 15
MARSEILLE

On trouve toujours à la
GRANDE MAISON DE BLANC
J.-B. SIMON
Un choix considérable, et un assortiment varié d'articles nouveaux mis en vente à des prix d'une extrême modicité.

LE DEVOIR
REVUE DES QUESTIONS SOCIALES
20 CENT. LE NUMÉRO

Abonnements payables d'avance

Par l'envoi : Soit à M. GODIN, directeur-gérant, à Guise (Aisne) ;

Soit à M. LEYMARIE, administrateur de la Librairie des sciences psychologiques, rue Neuve-des-Petits-Champs, Paris.

FRANCE : Un An, 10 francs ; 6 mois, 6 francs ; 3 mois, 3 francs.
UNION POSTALE : Un An, 11 francs.
AUTRES PAYS : Un An, 13 francs 60.

ÉPICERIE ET COMESTIBLES
M. PIERRE BERIO, rue de l'Etrieu, 25
TRÉSORIER DU SYNDICAT DES ÉPICIERS
MARSEILLE

REVUE
du Mouvement social et économique
PARAISSANT TOUS LES MOIS
CINQUIÈME ANNÉE
Abonnements :
Un An, 10 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
PRIX DU NUMÉRO : 1 *Franc*
Charles-M. LIMOUSIN, *Gérant*, PARIS.

A CEUX QUI SOUFFRENT !!!

Nous ne saurions trop recommander aux personnes qui sont atteintes des Maladies de foie, la Jaunisse, la Constipation, la Goutte, la Migraine, les Affections bilieuses, les Coliques, les Acretés du sang, les Maladies de peau, les Abcès, les Rhumatismes, etc., etc., de faire usage des

PILULES DES ALPES
Purgatives, Dépuratives, Antiglaireuses

Comme Purgatif ces Pilules sont excellentes, en ce sens qu'elles n'occasionnent aucun dérangement, en purifiant le sang de ses impuretés. On peut les prendre en mangeant ou le matin à jeun. Le succès toujours croissant, obtenu par ces Pilules, nous forcent à reconnaître qu'elles sont supérieures à toutes les autres préparations similaires.

Elles sont en vente au prix de 2 francs la Boîte ; par la Poste, 25 cent. en sus, chez M. Auguste NICOLAS, *Pharmacien-Chimiste*, à FORCALQUIER.

Et dans toutes les Pharmacies.

Labeurs — Prix-Courant
IMPRIMERIE COMMERCIALE
L. SAUVION
11, Rue de la Paix, 1
Affiches — Journaux

FUSILS GALAND sans rivaux comme solid longue portée, élégance et
FUSILS GALAND modèles anglais de 1er or 40 °/. moins cher qu'à Lo
CARABINES GALAND pour stand, salon, cha armes de haute précis
REVOLVERS GALAND d'arçon, de ceinture, de poche. Solidité, sécurité, précision.
ALBUM-GALAND Traité complet d'armurerie, envoyé gratis et franco. Écrire : GALAND, armurier-fabricant, 13, r. d'Hauteville, Paris.

DENRÉES COLONIALES
Monsieur CLÉRIN CALLAMAND
Rue du Musée, 14
Président du Syndicat de l'Épicerie

SIÉGE DU SYNDICAT, COURS LIEUTAUD, 1
MARSEILLE

DOCTEUR CHOFFÉ
Ex-Méd. marine, envoie *gratuitement* son Traité de Médecine pratique, indiquant sa méthode (10 années de succès dans les hôpitaux) pour la Guérison radicale des Maladies de tous les Organes et des Hernies, Hémorrhoïdes, Goutte, Vessie, Matrice, Phtisie, Cancer, Obésité, Asthme. — *Ecrire quai St-Michel, 27, Paris.*

© VILLE DE SISTERON